

## **PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

*DAO N° 007/F/AONR/BUDGET/CGPMP/2019 relatif à l'acquisition des Véhicules de fonction pour les membres du cabinet de son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget*

L'an deux mil dix-neuf, le seizième jour du mois de décembre, les Membres de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics du Ministère du Budget, désignés par Arrêté Ministériel n° 003/CAB/VPN/MIN.BUDGET/2019 du 03 décembre 2019 ont procédé, sous la présidence de Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint NKE SANAMOKO Pierrot, représentant de **Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget**, Personne Responsable des Marchés à l'examen et à l'adoption du rapport de la Sous-Commission d'analyse des offres relatives au marché sus évoqué, dans la salle de réunions du cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, sise Boulevard du 30 Juin, place Royal, 7<sup>ième</sup> étage de l'Immeuble du Gouvernement, à Kinshasa-Gombe.

Etaient présents à ladite réunion, les membres de la Commission de Passation des Marchés dont liste en annexe.

Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la séance en passant la parole à la Sous-Commission d'analyse pour présenter l'économie du rapport.

Prenant la parole, le Président de la Sous-Commission a demandé au Rapporteur de présenter ce qui suit :

- Le rapport présenté fait suite au Dossier d'Appel d'Offres n° 007/AONR/F/ /CGPMP/ BUDGET /2019, relatif à l'acquisition des Véhicules de fonction pour les membres du cabinet de son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ;
- Le marché est financé par le Trésor Public ;
- Le crédit devant faire face à cette dépense s'élève à **CDF1.700.000** ;
- Le mode de passation : Appel d'Offres National Restreint ;
- La date de l'obtention de l'autorisation spéciale de réduction du délai de publicité et l'avis de non objection au Dossier d'Appel d'Offres auprès de la DGCMP :           Lettres           n°1493/DGCMP/DG/DRE/D3/MLK/2019 ;

*(Handwritten signatures and initials)*

n°1494/DGCMP/DG/DRE/D3/MLK/2019

et

1495/DGCMP/DG/DRE/D3/MLK/2019 du 15 novembre 2019 ;

- Quatre (04) Sociétés ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres à savoir : LTC, CENTRAL MOTORS, CONGO MOTORS, CFAO MOTORS ;
- Les date, jour et heure limites de dépôt des offres étaient fixés au lundi 9 décembre 2019 à 13h00' ;
- Aux date, jour et heure convenus, les sociétés CENTRAL MOTORS, CONGO MOTORS, et LTC ont déposé leurs offres. La société CFAO MOTORS a par contre, déposé son offre après l'heure limite indiquée dans le DAO.

Après audition du rapport de la Sous-Commission d'analyse, il ressort que les offres des Sociétés ci-après ont été écartées :

- **La société L.T.C**, qui n'a pas joint à son offre le **RCCM**, les preuves de paiement des cotisations à la **CNSS** et l'autorisation du **Fabriquant**. Ce qui viole l'article 97, point f du Décret n° 10/22 du 02/06/2010 portant Manuel de Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics qui stipule : *« une offre n'est pas conforme lorsqu'elle ne remplit pas les conditions administratives exigées dans l'Appel d'Offres en matière de fiscalité, de cotisations sociales, etc. »*. Cette disposition est complétée par les clauses 18.1.a des Instructions aux candidats qui stipule *« le candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du fabriquant... »* ; 31.1 des Instructions aux candidats du DAO qui stipule : *« Autorité contractante examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la clause 11.h des I.C ont bien été fournis et sont tous complets »* et 5.1 5ième point qui dispose : *« Fournir l'autorisation (licence) du Fabriquant des véhicules proposés »* ;
- **La société CONGO MOTORS**, qui n'a pas joint à son offre l'autorisation du **Fabriquant**. Ce qui s'oppose aux clauses 18.1.a des Instructions aux candidats qui stipule *« le candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les*

4 19 11 13 15

*fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du fabricant... » ; 31.1 des Instructions aux candidats du DAO qui dispose : « l'Autorité contractante examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la clause 11.h des I.C ont bien été fournis et sont tous complets » et 5.1 5ième point qui stipule : « Fournir l'autorisation( licence) du Fabriquant des véhicules proposés ».*

Tandis que celle de la Société **CENTRAL MOTORS** est retenue pour avoir satisfait aux exigences administratives, financières et techniques du Dossier d'Appel d'Offres pour trois Lots, tout en proposant la livraison immédiate des véhicules après paiement du premier acompte.

Après débat et délibération, nous, membres de la Commission de Passation des Marchés, approuvons le rapport nous présenté et attribuons provisoirement les trois premiers Lots de ce marché à la Société **CENTRAL MOTORS** pour la fourniture et la livraison des véhicules de fonction aux membres du cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget pour un montant total de **CDF 685.041.120 TTC (Francs Congolais Six cent quatre-vingt-cinq millions quarante et un mille cent vingt, toutes taxes comprises)**, réparti de la manière suivante :

- ❖ Lot1 relatif à la fourniture de 2 véhicules 4x4 tout terrain station wagon (full option) à la Société **CENTRAL MOTORS** pour un **montant total de USD 150.000TTC (dollars américains cent cinquante mille toutes taxes comprises)**, soit **CDF 252.150.000TTC (Francs congolais deux cent cinquante-deux millions cent cinquante mille toutes taxes comprises) ;**
- ❖ Lot2 relatif à la fourniture de 02 véhicules 4x4 tout terrain station wagon à la Société **CENTRAL MOTORS** pour un **montant total de USD 128.760TTC dollars américains cent vingt-huit mille sept cent soixante toutes taxes comprises)**, soit **CDF**

*M. S. P. H. J.*

**216.445.560TTC (Francs congolais Deux Cent seize millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent soixante toutes taxes comprises) ;**

- ❖ Lot3 relatif à la fourniture de 2 véhicules 4x4 tout terrain à la Société CENTRAL MOTORS pour un **montant total de USD 128.760TTC (dollars américains cent vingt-huit mille sept cent soixante toutes taxes comprises), soit CDF 216.445.560TTC (Francs congolais Deux Cent seize millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent soixante toutes taxes comprises).**

Fait à Kinshasa, la date reprise ci-haut

The image shows two sets of handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a cursive name, possibly 'M. M...', followed by a horizontal line. The signature on the right consists of the initials 'FR' followed by a stylized signature.